



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.382**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28256- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : ASSOCIATION DU SACRE COEUR - ETUDE PREALABLE

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ASSOCIATION DU SACRE COEUR - ETUDE PREALABLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Bâtie à la fin du XVIIe siècle par l'architecte Laurent Vallon, la chapelle des Jésuites fait partie de l'actuel lycée du Sacré cœur.

Son architecture intérieure est classique avec un étage de tribune selon les règles jésuites.

Sa façade principale rue Lacépède n'a jamais été terminée et n'a pas reçu son décor faute de moyens.

Une étude de diagnostic préalable à sa restauration est indispensable pour cet édifice classé depuis 1982 et propriété de l'association Bellegarde dont le siège est 29 rue Manuel à Aix-en-Provence.

Sous le contrôle scientifique et technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ces travaux seront ensuite entrepris.

Le coût de cette étude se monte à 31 311,77 € TTC complété par des études de sol et sondages pour un montant de 20 332 € ttc soit un montant total de 51 643,77€ TTC.

L'Etat apporte une subvention de 25 821,88€, le Conseil Général 10 328,75€ et il nous est demandé une subvention d'un montant identique soit 10 328,75 €. La part à charge de l'association est de 5 164,39€.

Cette chapelle du lycée du Sacré Cœur est emblématique dans la ville, elle a grand besoin de ces travaux et l'association ne pourra jamais les mettre en œuvre sans notre aide.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- **DONNER** votre accord pour contribuer à cette étude pour un montant de 10 328,75 €,
- **DIRE** qu'une copie de l'étude sera remise à la ville qui souhaite suivre l'avancée des travaux avec la plus grande attention.
- **DIRE** que cette somme de 10 328,75 € sera imputée sur le chapitre 90324-20422-1871 de la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel qui possède les disponibilités suffisantes.

2013.382 - ASSOCIATION DU SACRE COEUR - ETUDE PREALABLE

Présents et représentés	: 49
Présents	: 42
Abstentions	: 3
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

M. Jules SUSINI

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**